

# Production de déchets dans les industries agroalimentaires en Pays de la Loire

En 2020, les établissements ligériens agroalimentaires ont produit 516 milliers de tonnes de déchets non dangereux (dont 68 % en déchets organiques) et 1 552 milliers de tonnes de boues et effluents non dangereux. Les autres industries manufacturières ligériennes ont généré 857 milliers de tonnes de déchets (essentiellement des déchets banals) et 478 milliers de tonnes de boues.

Les industries agroalimentaires produisent, en fonction du mode de traitement, principalement des boues et des effluents. Les effluents concernent les eaux usées industrielles, les eaux domestiques, les purges des utilités, les eaux pluviales souillées ou non souillées. Les boues d'épuration sont des résidus du traitement des effluents liquides par des stations d'épuration (STEP), constitués de matières organiques et de matières minérales. Ces industries produisent également

des déchets organiques, des déchets banals et des déchets ponctuels. Les déchets organiques concernent principalement les établissements de l'industrie agro-alimentaire et du commerce alimentaire. Il peut s'agir de résidus organiques d'origine végétale ou animale issus de la préparation des aliments, de produits impropres à la consommation humaine ou animale, de produits périmés ou invendus non repris, de déchets d'échantillonnage, de matières organiques évacuées lors des opérations de nettoyage

des installations (eaux blanches par exemple). Ces déchets excluent les déchets des cantines et restaurations professionnelles. Les déchets banals sont constitués de verre, papier, carton, plastique, métal, bois, textile, cuir, caoutchouc, minéraux ou déchets en mélange. Les déchets ponctuels sont principalement des véhicules et équipements hors d'usage et des déchets de cantine.

**Tableau 1** : les boues et effluents prédominent, suivis par les déchets organiques  
Production de déchets par les IAA en 2020 en Pays de la Loire

Unité en tonne	Boues et effluents	Déchets organiques	Déchets banals	Déchets ponctuels	TOTAL hors boues et effluents
Industrie des viandes	415 629	244 550	76 174	53	320 777
Industrie du poisson	101 168	1 882	492	s	s
Industrie des fruits et légumes	295 241	13 272	1 244	19	14 535
Industrie des corps gras	44 861	1 937	2 430	2	4 368
Industrie laitière	226 945	18 193	17 400	501	36 095
Travail des grains	0	0	1 295	0	1 295
Boulangerie, pâtisserie, pâtes	159 495	36 621	40 583	122	77 326
Autres produits alimentaires	138 720	27 889	13 868	0	41 757
Fabrication d'aliments pour animaux	92 816	4 605	5 540	0	10 145
Fabrication de boissons	76 783	3 159	3 727	s	s
<b>Ensemble IAA</b>	<b>1 551 659</b>	<b>352 107</b>	<b>162 753</b>	<b>712</b>	<b>515 572</b>

s : secret statistique

Champ : établissements agroalimentaires de 10 salariés ou plus (hors tabac).

Source : Insee - Enquête Production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2020

Quatre établissements agroalimentaires sur dix génèrent des boues ou des effluents industriels, dans le cadre de leur activité de fabrication ; correspondant aux trois quarts des tonnages de l'industrie manufacturière. Près de 153 milliers de tonnes de matière sèche sont ainsi produites. Ce niveau élevé de production de boues s'explique par le fait que l'industrie agroalimentaire est une industrie grosse consommatrice en eau, pour laver la matière première utilisée ou pour nettoyer le matériel de fabrication (cuves, matériels de cuisson...). D'ailleurs, les grosses unités sont presque toujours équipées de stations d'épuration pour traiter les eaux généralement souillées par des matières organiques. Quelques 160 établissements industriels, disposant

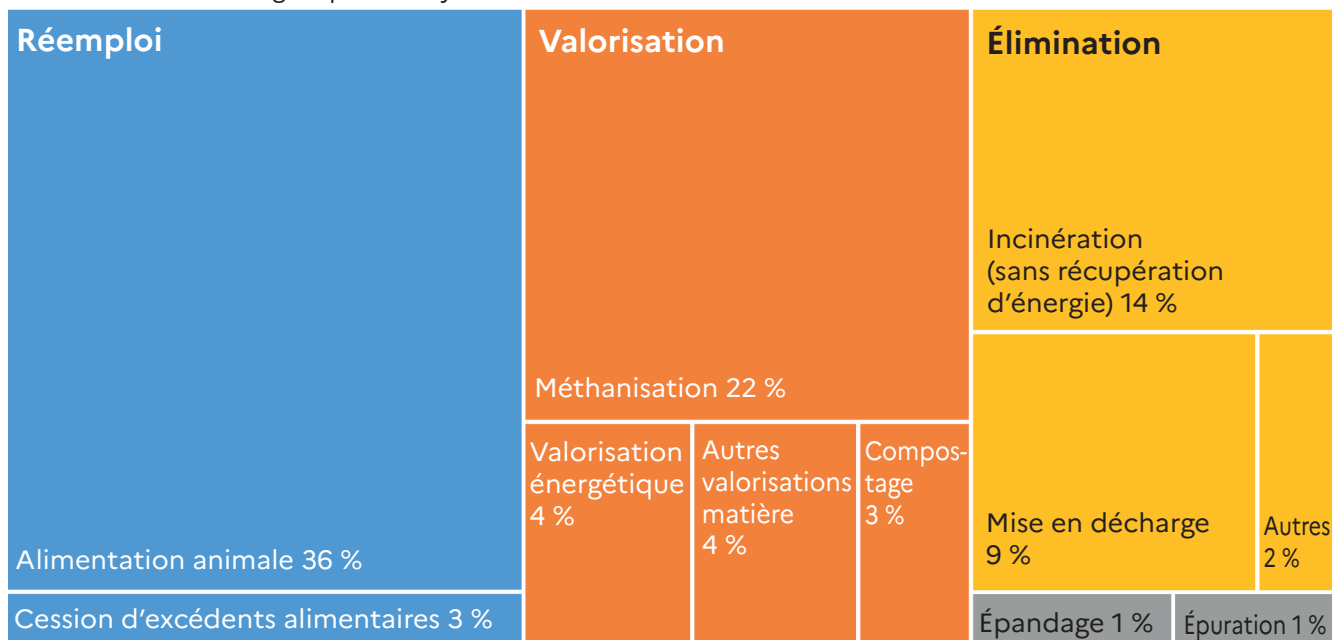
d'une station d'épuration, ont ainsi généré près de 197 milliers de tonnes de boues en 2020. Cela concerne principalement l'industrie laitière (42 % des activités agroalimentaires) et l'industrie de la viande (26 %). Les autres unités sont souvent dotées de stations de prétraitement utilisées pour un nettoyage plus sommaire des eaux avant de les diriger ensuite vers une station d'épuration ou de les rejeter directement dans le milieu naturel. Les tonnages correspondant à ces autres boues et effluents représentent l'équivalent de 1 355 milliers de tonnes de boues. Les principales activités génératrices de boues sont les activités grosses utilisatrices de matières premières organiques. Ainsi, les industries de la viande et des fruits et légumes

produisent, chacune, près de 300 milliers de tonnes de boues, l'industrie laitière et les autres industries alimentaires, 140 milliers de tonnes environ chacune.

Les industries agroalimentaires produisent des déchets organiques dont 70 % proviennent d'une seule activité : l'industrie des viandes.

Les déchets organiques que constituent les fanes, épluchures, pépins ou noyaux pour les végétaux, et peaux, carcasses, graisses, plumes ou coquilles pour les animaux sont pour la plupart valorisés. 40 % d'entre eux sont utilisés comme matière première dans un autre cycle de production, le plus souvent pour la fabrication d'aliments pour animaux, mais aussi pour d'autres industries, alimentaires ou non.

**Graphique 1 :** une part de réemploi et de méthanisation plus importante dans la région  
Devenir des déchets organiques en Pays de la Loire en 2020



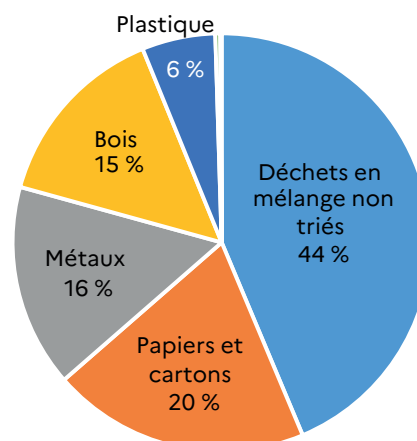
Champ : établissements agroalimentaires de 10 salariés ou plus (hors tabac).

Source : Insee - Enquête Production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2020

Un autre moyen de valoriser les déchets organiques est de les épandre sur les sols, soit en l'état, soit après compostage ou de les utiliser pour la méthanisation (22 %). La part de la méthanisation est bien plus importante dans la région qu'en national (12 %). Il reste 25 % du volume de déchets organiques éliminés sans réutilisation ; incinéré, mis en décharge ou autres. Cette part éliminée est moindre qu'en France (près de 45 %).

Les établissements agroalimentaires ligériens ont aussi produit 163 milliers de tonnes de déchets banals de papiers-cartons, plastiques, bois, métaux ou verre. 56 % du volume est trié, ce qui facilite leur réutilisation.

**Graphique 2 :** plus de la moitié des déchets sont triés  
Production de déchets banals selon la nature du déchet en 2020 en Pays de la Loire



Champ : établissements agroalimentaires de 10 salariés ou plus (hors tabac).

Source : Insee - Enquête Production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2020

## Méthodologie

Les activités de transformation ou « **industries agroalimentaires** » sont composées des industries alimentaires (division 10 de la Naf rev2) et de fabrication de boisson (division 11).

« **Les industries manufacturières** » comprennent les divisions 10 à 33 de la Naf rev2.

**L'établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin d'une coopérative, etc.

**L'enquête sur la production des déchets non dangereux** dans l'industrie a pour objectif d'estimer la production annuelle nationale de déchets non dangereux produits par les établissements industriels sur l'exercice de l'année précédente à l'enquête. Depuis 2009, l'enquête est réalisée par l'Insee.

L'enquête Déchets permet de fournir des informations quantitatives sur la quantité de déchets produits, de comparer les différents modes de traitement en fonction des secteurs d'activité et de mesurer le pourcentage d'établissements qui trient leurs déchets selon le type de traitement.

Les thèmes suivants sont abordés :

- type de déchets produits ;
- quantité de déchets produits ;
- part des déchets triés ;
- traitement et mode de traitement des déchets ;
- gaspillage alimentaire.

Le champ de l'enquête correspond aux établissements d'au moins 10 salariés.

## Pour en savoir plus

- Graph'Agri 2023 - Volet des entreprises agroalimentaires : publication nationale parue le 6/2/2024  
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/GraFra2023Integral/detail/>
- Chiffres et données n°2024-02 du 8 mars 2024 - Les industries et le commerce de gros agroalimentaires en 2021 : résultats économiques  
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2402/detail/>
- Mémento des industries agroalimentaires 2024 en Pays de la Loire  
<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/mementos-agricoles-et-agroalimentaires-a1656.html>
- Stabilité des indicateurs économiques des entreprises agroalimentaires ligériennes parue le 3/4/2024  
<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/ensemble-des-iaa-a1679.html>
- Données 2020 départementales : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée  
<https://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/ensemble-des-iaa-a1679.html>